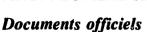
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-NEUVIÈME SESSION





2271^e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 30 octobre 1974, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 110 de l'ordre du jour : Question de Chypre (suite)	737

Président: M. Abdelaziz BOUTEFLIKA (Algérie).

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Chypre (suite)

- 1. M. ABDULDJALIL (Indonésie), Rapporteur de la Commission politique spéciale [interprétation de l'anglais]: J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Commission politique spéciale [A/9820] sur le point 110 de l'ordre du jour.
- 2. Comme cela est indiqué dans le rapport, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 2270^e séance plénière, la Commission politique spéciale a tenu deux séances, le 29 octobre, pour entendre les opinions des représentants des deux communautés chypriotes.
- 3. Les comptes rendus sténographiques des deux séances tenues par la Commission politique spéciale figurent dans les documents A/SPC/PV.922 et 923.
- 4. Le PRÉSIDENT: Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais proposer que la liste des orateurs qui souhaitent participer au débat sur le point 110 de l'ordre du jour soit close cet après-midi, à 18 heures.

Il en est aiñsi décidé.

- 5. M. BOYD (Panama) [interprétation de l'espagnol]: Comme l'a fort bien déclaré le Président de Chypre, l'archevêque Makarios, le 1^{er} octobre, à l'occasion du débat général de cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale [2251^e séance, par. 17] la communauté internationale doit rapidement intervenir pour sauver l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de Chypre.
- 6. Cet appel ne peut ni ne doit tomber dans l'oreille de sourds. Par l'action de la communauté internationale et pour appuyer la décision prise par le Conseil de sécurité, le Gouvernement constitutionnel de l'archevêque Makarios doit être rétabli pour que les forces démocratiques de Chypre et du monde prouvent à nouveau que les forces de l'agression et de l'ingérence étrangère ne peuvent être reconnues comme sources de conquête. Telle est la voie qui permettra à l'archevêque Makarios et à son Gouvernement de redonner rapidement à Chypre la physionomie d'une communauté indépendante et multinationale où sont

respectés les droits de l'homme et où se pratique une tolérance réellement sincère.

- 7. Ce sont les analogies qui unissent les indépendances de Panama et de Chypre, nations qui se sont vues contraintes toutes deux d'accepter un régime de tutelle qui leur a été imposé par les grandes puissances à l'encontre des principes de la morale et du droit international, qui ont amené la République du Panama à se rallier au désir d'unité nationale et d'intégration territoriale du noble peuple chypriote.
- 8. La délégation panaméenne estime que Chypre, en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, a le droit de se voir respecter comme pays indépendant, et surtout sans que soient amoindries son intégrité territoriale et sa souveraineté. Le Panama, un des auteurs de la résolution 2077 (XX) du 18 décembre 1965, saisit cette occasion pour réaffirmer l'espoir de voir se consolider l'unité chypriote, sans ingérence ni intervention d'aucune puissance étrangère et sans restriction d'aucune sorte. A notre avis, il y a lieu de rechercher la solution du problème chypriote en reconnaissant ce pays comme une patrie unie et indivisible, où seront reconnus et garantis les droits des deux communautés qui le composent.
- 9. Nous avons été frappés de l'intérêt qu'a manifesté le Secrétaire général, M. Waldheim, et d'autres fonctionnaires du Secrétariat à l'égard de la question de Chypre, et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts pour aboutir à un règlement satisfaisant pour les parties en présence. En tant que représentant d'un pays à vocation pacifique, nous formons des vœux pour les communautés grecque et turque afin qu'elles puissent trouver un règlement ordonné des problèmes qui se posent à l'île. Espérons que, sans distinction d'aucune sorte, les habitants de Chypre pourront jouir de toutes les libertés fondamentales, aspiration de tous les hommes libres de la terre.
- 10. Mous voudrions aujourd'hui rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie en accomplissant leur devoir au service de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; de même, nous regrettons de tout cœur les effusions de sang et les pertes de vies humaines et de biens matériels que la lutte armée a provoquées sur l'île. Le Panama s'identifie aux aspirations du Gouvernement chypriote et s'oppose à l'annexion ou à la division du territoire de l'île par un autre pays, tout comme nous nous opposons à l'idée du rattachement de Chypre à toute autre nation.
- 11. A l'exception de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, nous estimons qu'il est essentiel que toutes les forces turques et grecques, de même que le personnel militaire installé à Chypre en raison de l'invasion ou pour toute autre raison, se retirent immédiatement. Les bases militaires à perpétuité, dont certaines nations estiment avoir la prérogative en tant que droit résiduel

de l'époque coloniale, doivent disparaître dans des délais raisonnables. L'accord constitutionnel, qui reconnaît les droits des communautés en présence sur l'île, doit toujours être considéré comme une question qui regarde les Chypriotes grecs et turcs et qui doit être tranchée dans le cadre de l'ordre juridique interne de Chypre. Pour atténuer les souffrances du récent conflit, nous espérons que, grâce à ses institutions spécialisées et humanitaires, l'ONU sera à même de soulager, dans la mesure du possible, les souffrances des habitants de l'île. Nous annonçons que la communauté panaméenne a déjà pris des mesures dans ce sens. Nous estimons que l'une des mesures les plus susceptibles de contribuer à la normalisation de la vie à Chypre est le retour immédiat de tous les réfugiés dans leurs foyers.

- 12. Ma délégation estime que le projet de résolution A/L.738, présenté par la délégation chypriote, contient les éléments nécessaires qui permettront de rétablir une situation normale à Chypre si, comme nous l'espérons, ses dispositions sont appliquées de façon juste et équitable. Pour cette raison, le Panama annonce donc qu'il l'appuie entièrement. De même, nous sommes d'accord sur un projet de résolution qui a été distribué au sein du groupe des pays non alignés et qui pourrait être appuyé par la grande majorité des membres de l'Assemblée.
- M. ADJIBADÉ (Dahomey): Ce n'est pas sans une profonde inquiétude que ma délégation a estimé devoir intervenir dans le débat sur ce point douloureux qu'est la question de Chypre. Celle-ci, hélas, s'inscrit dans le cadre général et combien pénible de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la crise du Moyen-Orient, avec son cortège de complots ourdis par des puissances étrangères, de pertes en vies humaines et de déplacements, pour fait de guerre injuste, des populations civiles innocentes. La peine qu'éprouve ma délégation devant cette question est d'autant plus grande du fait qu'on n'a même pas besoin de faire des recherches trop fouillées pour s'apercevoir qu'ici comme ailleurs se retrouvent encore les manifestations de ceux dont l'antagonisme n'a d'égal que la volonté plus ou moins manifeste d'assurer leurs hégémonies dans la zone. D'un côté, l'on cherche à protéger ses arrières-portes et, de l'autre, on vise à étendre sa suprématie sur tout le bassin méditerranéen.
- 14. Devant de telles données, il n'est que normal que l'Assemblée générale, expression de la volonté de l'écrasante majorité des peuples du monde, devant l'incapacité manifeste où se trouve le Conseil de sécurité de résoudre dans le sens de la justice et de l'équité ce grave problème qui lui est posé, paralysé qu'il est par les rivalités des supergrands, il n'est que normal dis-je que l'Assemblée ait décidé de discuter de ce point afin d'essayer de lui trouver des solutions. En effet, faisant rapport sur cette question préoccupante, le 20 juillet 1974, le Secrétaire général n'a pas manqué d'en souligner la gravité en déclarant :
 - "Nous sommes en face d'une situation effroyable et extrêmement grave. Les combats à Chypre, avec l'arrivée des forces turques, ont atteint un nouveau degré de violence et d'acrimonie. Le danger de voir le conflit s'étendre ce dont nous avons parlé au début de cette semaine est devenu une réalité tragique. Une importante rupture

- de la paix et de la sécurité internationales a eu lieu, en dépit de tous les efforts bilatéraux déployés pour l'éviter¹."
- 15. Ce compte rendu très clair de la situation qui existe à Chypre était assez éloquent et l'on aurait pu croire alors que les supergrands auraient décidé de taire leurs rivalités pour trouver au problème une solution saine.
- 16. Au lieu de cette réaction normale, qui s'imposait en la circonstance, au lieu de voir et placer avant tout les souffrances des Chypriotes civils contraints de subir les affres d'une guerre qu'ils n'ont ni souhaitée ni voulue, les supergrands, poussés par leurs avidités de puissance, n'ont essayé que de chercher et de créer des conditions qui leur permettent de jouer des cartes favorables à leurs propres intérêts.
- 17. Depuis sa création, l'Etat chypriote n'a connu que des vicissitudes et a toujours eu à affronter des difficultés d'origine tant interne qu'extérieure. Tout un chacun se souvient comment, après des péripéties, l'Etat chypriote est né sous le parrainage de l'Organisation, à une époque où sa position géographique et son passé colonial le contraignaient à accepter une solution provisoire et bâtarde qui consistait à admettre que son indépendance soit garantie par d'autres Etats, à savoir la Grèce, la Turquie et, bien sûr, la Grande-Bretagne.
- 18. Notre communauté n'aurait peut-être pas eu à se pencher encore une fois aujourd'hui sur le cas si, sous prétexte de garantir la constitutionnalité et l'intégrité territoriale de Chypre, cette formule ne constituait pas plutôt une brèche ouverte dans la liberté de décision du Gouvernement chypriote et ne permettait pas des infiltrations d'éléments extérieurs au pays, comme nous l'avait exposé avec clarté le Chef constitutionnel de Chypre, le seul reconnu par notre communauté, à savoir Mgr Makarios, dans ses différentes déclarations, tant devant le Conseil de sécurité que devant l'Assemblée.
- **19**. Tout ce qui se passe aujourd'hui dans cette île déchirée prouve encore, s'il en était besoin, que l'Enarque chypriote reste le seul élément catalyseur qui puisse assurer l'équilibre entre les deux communautés en attendant que puisse être trouvée une solution définitive qui devrait nécessairement être celle de la prise de conscience nationale chypriote par toute la population, quelles que soient les origines des éléments qui la composent, afin de l'arracher à la tutelle des voisins. La preuve est faite que Mgr Makarios reste encore le seul homme d'Etat dont l'habileté et la sagesse peuvent conduire cet Etat vers la bonne solution pour peu qu'on lui laisse les mains libres. Cela était clair dès le départ et l'on ne peut que s'étonner de constater que le Conseil de sécurité n'ait pas pu imposer sa décision et faire rétablir dans ses droits le chef constitutionnel dont la réélection venait d'être assurée.
- 20. Il est vrai que la volonté manifeste de Mgr Makarios de maintenir son pays en dehors des visées expansionnistes de ses voisins, surtout de la Grèce des colonels, était gênante pour certains. Il est vrai que la sympathie de l'Enarque pour le mouvement des pays non alignés dont son pays fait partie des membres fondateurs constitue un frein au maintien dans l'île d'une base multaire importante de l'Organisation du

- Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] à l'image de celles qui se trouvent en Grèce et en Turquie. Il est vrai que la présence de Mgr Makarios à la tête de ce pays devenait embarrassante, et, dans ces conditions, les machiavéliques n'avaient d'autre choix que de l'éliminer, si besoin physiquement. Pour mener à bien ce plan, ceux qui l'ont conçu ne pouvaient trouver de meilleurs agents que des irresponsables installés en Grèce, qui ont vite fait d'agresser l'Etat chypriote qui n'aspire qu'à la paix et à l'indépendance.
- 21. Seulement, quelle que soit sa perfection, la machine se trompe parfois. L'ordinateur n'a pas prévu que le peuple chypriote réagirait énergiquement pour rejeter l'action des colonels grecs. L'ordinateur n'a pas prévu que Mgr Makarios sortirait vivant de l'opération. L'ordinateur n'a pas pu prévoir que les colonels grecs, au lieu de supprimer Makarics, seraient balayés eux-mêmes par les conséquences de leurs actes irresponsables et que la Grèce retrouvée quitterait le giron "otanique" à la grande surprise de ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas voir plus loin que le bout de leur nez.
- 22. Dans la panique engendrée par cet échec cuisant et le désordre que la sortie de la Grèce de l'OTAN créait dans le dispositif mis en place par les initiateurs du premier complot contre Chypre, ceux-ci n'ont d'autre choix que de préserver à tout prix les positions stratégiques occupées en Turquie. De façon tacite, on a encouragé ce pays à violer le cessez-le-feu en menant une nouvelle agression sur une grande échelle afin d'occuper une portion très importante de Chypre et d'imposer une solution contraire à tout bon sens. Pourtant, il était bien prévisible que cette seconde invasion, loin de résoudre la crise chypriote, ne pouvait qu'en compliquer les recherches de solutions.
- 23. Voilà une preuve manifeste de la folie où peut conduire la poursuite effrénée des intérêts.
- Aux yeux de ma délégation, la question dont nous sommes saisis est claire. Il s'agit, avant tout, d'actes d'agression caractérisée menés à la suite de complots conçus dans le but de remettre en cause l'indépendance, l'intégrité territoriale et la constitutionnalité chypriotes. C'est dire que s'il ne fait aucun doute que l'agression contre Chypre conçue ailleurs et exécutée par les colonels grecs doit être condamnée avec véhémence, celle perpétrée par la Turquie doit l'être également et avec la même énergie. A première vue, cette dernière peut être considérée comme une réplique normale de la première, mais, dans la mesure où sa visée est de diviser désormais l'île en deux communautés et mettre en cause l'existence de Chypre en tant qu'entité étatique, notre communauté ne peut que réagir avec force et rétablir dans l'île la constitutionnalité.
- 25. Oui, notre communauté doit réagir parce que ces différents actes irresponsables entachent sa responsabilité vis-à-vis de Chypre. L'intégrité territoriale et l'équilibre entre les communautés de Chypre sont sous notre responsabilité puisque, depuis longtemps, nous avons cru de voir créer une Force des Nations Unies pour les respecter. Notre communauté doit réagir car elle ne doit pas accepter que, par des calculs sordides et la poursuite effrénée des intérêts par certains de ses membres, ses fondements soient sapés et sa crédibilité entachée aux yeux du monde.

- Il est vrai, comme vous l'avez si bien dit vousmême, Monsieur le Président, qu'une crise comme celle de Chypre trouve d'abord ses origines cans les imperfections du système international né de la seconde guerre mondiale, et qui, à l'époque de la guerre froide, était fondé sur le partage du monde en blocs antagonistes et en zones d'influence consolidées par l'implantation des bases militaires. Mais cette crise prend une acuité plus grande encore lorsqu'elle est voulue et entretenue au mépris des souffrances des populations innocentes, dans le seul but de mettre davantage en relief les suprématies pour obliger la communauté internationale à accepter les diktats d'une faible minorité. Il faut que, désormais, la voix de la majorité de la communauté internationale puisse s'exprimer avec force et primer.
- 27. Il est clair que cette majorité ne s'embarrassera pas pour proclamer surtout que l'Etat chypriote n'est pas à brader. D'où l'urgence qu'il y a de trouver une solution juste, équitable et définitive à la crise chypriote. Notre communauté doit imposer à tous le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre.
- 28. Il ressort de ce qui précède que, de l'avis de ma délégation, l'Assemblée doit viser avant tout au rétablissement dans cette île déchirée de la légalité constitutionnelle. Pour ce faire, les agresseurs, d'où qu'ils viennent, doivent évacuer Chypre sans délais. De même, le Royaume-Uni doit, le plus rapidement possible, retirer de Chypre ses bases militaires car leur présence dans ce pays non aligné ne saurait plus se justifier trop longtemps. Le concours précieux qu'elle a pu apporter en la circonstance au chef de l'Etat chypriote n'appelle pas une récompense.
- 29. De plus, il faudra obtenir que les supergrands qui, de loin ou de près, entretiennent cette atmosphère de tension dans l'île, cessent leur antagonisme afin de permettre à la population chypriote de déterminer son destin sans pression extérieure, c'est-à-dire de façon libre et démocratique.
- 30. Pour le Dahomey, il ne saurait y avoir qu'un Etat chypriote et une population chypriote où les minorités peuvent cohabiter aisément avec les populations dominantes. Si de telles formules ont pu s'appliquer il n'y a aucune raison qu'elles ne puissent se traduire dans les faits à Chypre.
- 31. En vérité, le Dahomey n'aurait pas souhaité avoir à prendre partie dans les surenchères de propositions qui se font pour régler cette crise, le but réel des supergrands n'étant plus à démontrer. Dans un cas, il s'agit avant tout de regagner la confiance des pays parties au conflit et, par conséquent, de faire tout pour que la Grèce qui, par réaction salutaire d'ailleurs a décidé de se débarrasser de sa tutelle revienne au sein de l'OTAN et que la Turquie ne bascule pas, par défi, du côté où on ne voudrait pas la trouver. Dans l'autre cas, il s'agit de faire en sorte que ce voisin ne continue pas trop à flirter avec l'autre grand et à favoriser la présence de celui-ci à ses portes.
- 32. Cependant, nous devons reconnaître que la proposition faite par l'Union soviétique de convoquer une conférence internationale² à laquelle prendront part tous les membres du Conseil de sécurité, les parties intéressées et les représentants du mouvement des pays non alignés, bien qu'elle ne soit pas la

seule possibilité de résoudre cette crise, n'en constitue pas moins une approche assez réaliste qui peut permettre de déboucher vers une solution raisonnable qui satisfasse l'intérêt du peuple chypriote. C'est pourquoi ma délégation s'y associe, tout en déclarant qu'une telle conférence ne peut réussir que si elle écarte a priori toute solution tendant à entériner la partition de Chypre.

- 33. Point n'est besoin de souligner ici que, face à la question chypriote, l'Assemblée doit faire montre de vigilance et de décision. Elle ne doit pas accepter comme un fait accompli qu'un Etat, si grand et puissant qu'il soit, se permette de faire passer ses intérêts avant ceux de toute la communauté. C'est dire que nos débats doivent viser avant tout à la restauration de la justice et de l'équité, c'est-à-dire à garantir l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Chypre est un tout et sa population doit être une et indivisible. Les différentes communautés de Chypre doivent reconnaître avant tout qu'elles sont chypriotes et se débarrasser du qualificatif turc eu grec parce que condamnées à vivre ensemble et poursuivant le même destin.
- 34. Nous aurons fait tâche utile si à la fin de nos discussions, nous trouvons les voies et moyens qui permettent à Chypre de restaurer sa légalité constitutionnelle qui répond aux aspirations de la majorité du peuple chypriote. Nous aurons fait tâche utile si, par nos travaux, nous exigeons le retrait de Chypre de toutes les troupes étrangères, le retrait des militaires ou officiers grecs, turcs et britanniques, qu'ils soient dans le pays par accord, par invasion ou autrement. Nous aurons fait tâche utile si, par nos travaux, nous rejetons à jamais toute forme de partition, toute idée d'un double enosis, d'un Etat ou des Etats dans l'Etat, toute velléité d'occupation ou d'annexion de Chypre.
- 35. Puissions-nous réussir dans cette voie et faire en sorte qu'une fois pour toutes la paix et la sécurité internationales ne soient plus un vain mot pour le peuple chypriote. C'est le vœu que ma délégation forme pour que vive Chypre unie et non alignée et que se restaure dans ce pays la crédibilité de notre communauté mondiale.
- 36. M. GROZEV (Bulgarie) [interprétation du russe]: Les événements de Chypre ont suscité et continuent de susciter une inquiétude parfaitement justifiée chez tous ceux qui aspirent au maintien de la paix et de la sécurité et au développement des tendances favorables à la détente dans les relations internationales, qui ont été constatées ces temps derniers. Cette inquiétude est fort justifiée parce que ce nouveau conflit, ce nouveau foyer de tension, montre, une fois de plus, qu'il existe dans le monde des forces et des milieux qui n'ont pas perdu l'espoir de s'opposer aux efforts faits pour assainir l'atmosphère internationale; ils espèrent, de toute évidence, ramener le monde à la période d'affrontement et de tension constante qui appartient désormais au passé.
- 37. Il y a plus d'un an, nous avons été témoins d'un coup d'Etat exécuté avec l'aide étrangère, dans un pays non aligné et démocratique. Le président légitime a été tué et la terreur fasciste s'est instaurée dans ce pays.
- 38. Lors de l'été de la même année, une fois de plus avec une aide étrangère, une tentative a été faite dans

- le but de renverser le gouvernement légitime d'un autre pays démocratique et non aligné, dont le président a dû s'enfuir pour éviter d'être tué.
- 39. Il est évident que les fils secrets de ces deux événements tragiques, bien qu'on ait essayé de le dissimuler, conduisent aux même milieux, aux mêmes cercles qui souhaitent voir se maintenir la tension internationale. Qui peut nous garantir que ces dangereux précédents ne conduiront pas demain à une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'autres Etats pacifiques non alignés? C'est pourquoi, au cours de la discussion générale de la présente session, la grande majorité des chefs de délégations, ont manifesté une certaine inquiétude et ont demandé une solution rapide et juste de la crise chypriote.
- 40. Il est évident que différentes nuances existent quant à l'appréciation des raisons qui ont mené à la crise; de même, certaines divergences existent quant aux moyens à employer pour régler cette crise. Cependant, la chose essentielle est le point de vue prédominant selon lequel une solution juste et durable du conflit qui s'est produit ne peut et ne doit être trouvée que sur la base des dispositions de la Charte des Nations Unies, en préservant et en garantissant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre, Membre de plein droit de l'Organisation.
- 41. Cela confirme de plus le fait que les peuples du monde sont décidés à prendre des mesures énergiques pour mettre un terme aux tentatives des forces réactionnaires opposées à la détente et aux efforts faits en vue d'améliorer l'atmosphère politique mondiale. En fait, lors même des longs débats intervenus au Conseil de sécurité sur la question de Chypre, la nature et l'origine de ce conflit ont été déterminées. Il était évident aux yeux de tous que certains milieux de l'OTAN souhaitaient mettre fin à l'indépendance et à la souveraineté de Chypre et transformer l'île en un point d'appui pour leurs plans stratégiques en Méditerranée orientale. Au moment le plus critique de la crise, le Conseil de sécurité a su prendre des mesures énergiques pour éviter l'extension et l'aggravation du conflit et pour protéger l'indépendance de Chypre. Cela a été obtenu malgré les tentatives faites pour essayer d'imposer une décision dans le cadre étroit des intérêts d'un seul groupement militaire et allant à l'encontre des intérêts du peuple chypriote. Le Conseil de sécurité, par la résolution 353 (1974), exigeait qu'il soit mis fin immédiatement à toute intervention militaire étrangère à Chypre, demandait le retrait sans délai du territoire de Chypre de tous les militaires étrangers et le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans l'île.
- 42. Il est profondément regrettable que ces décisions n'aient, jusqu'à présent, pas encore été mises en œuvre.
- 43. Il y a lieu de regretter également que l'on n'ait pas accepté la proposition de l'Union soviétique tendant à envoyer à Chypre une mission spéciale du Conseil de sécurité dans le but non seulement de constater les faits, mais de déterminer les véritables raisons des tragiques évenements de Chypre.
- 44. La situation de Chypre montre combien il peut être dangereux de s'écarter des principes de la Charte des Nations Unies et de ne pas mettre en œuvre les décisions de l'Organisation, notamment celles du

Conseil de sécurité. Le Conseil est, en effet, l'organe portant la responsabilité principale du maintien de la paix internationale. Le mépris de ses décisions a toujours mené à l'aggravation des conflits et des différends également. Cela est vrai pour Chypre, le Proche-Orient, pour la Namibie et autres cas analogues.

- En ce qui concerne Chypre, cela a mené jusqu'à présent à l'impossibilité de trouver une solution équitable. Plus encore, les tentatives se poursuivent dans le but de soustraire le problème de Chypre à la compétence du Conseil de sécurité et des Nations Unies et d'imposer une décision dans le cadre d'un seul bloc militaire en tenant compte de ses visées politiques et militaires à plus ou moins long terme dans cette région. Une analyse des événements qui se sont produits depuis le moment où la crise a éclaté ainsi que des débats qui ont eu lieu au Conseil de sécurité et à l'Assemblée montre que le danger d'une nouvelle aggravation de la situation à Chypre et en Méditerranée orientale n'est pas à exclure. La menace d'un partage ouvert ou déguisé du territoire de l'île existe toujours. Il est évident que le règlement du conflit ne saurait être réalisé ni par une force militaire étrangère, ni par un diktat politique imposé à une République souveraine, à l'encontre des véritables intérêts de son peuple.
- 46. Ce n'est donc pas une coïncidence si, jusqu'à présent, tous les efforts faits en vue de trouver une solution au conflit dans le cadre d'une conférence réunie en hâte à Genève ont échoué; cela démontre l'échec de ce que l'on appelle le système de garantie prévu par les accords de Zurich et de Londres³. Voilàpourquoi la proposition de l'Union soviétique tendant à la réunion d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies², avec la participation de Chypre, de la Grèce, de la Turquie, des membres du Conseil de sécurité et également de certains autres Etats, notamment de ceux appartenant au groupe des pays non alignés, a reçu l'approbation générale et le soutien de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que, dans le cadre d'un tel forum, on aurait pu trouver une solution à la question de Chypre tout en garantissant de manière efficace l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre et en respectant les intérêts des Chypriotes grecs et turcs.
- 47. Mettre fin à ce nouveau foyer de tension est d'autant plus indispensable que le maintien de cette situation pourrait menacer sérieusement la paix mondiale, notamment en raison de la proximité de ce foyer de tension du Proche-Orient. C'est la seule manière de déjouer les plans des forces qui, dans leur propre intérêt, désirent accroître la tension dans cette région, et faire échouer les efforts des Nations Unies et des autres forces éprises de paix pour établir une paix juste et durable dans le Proche-Orient et en Méditerranée orientale.
- 48. Une prompte solution de ce problème s'impose également afin que l'on puisse mettre un terme aux souffrances endurées par le peuple chypriote. L'économie de ce petit pays a été virtuellement paralysée; une grande partie de ses habitants sont devenus des réfugiés, ajoutant encore à leurs épreuves et aux dommages matériels qu'ils ont subis. Ni l'opinion publique mondiale, ni les Nations Unies ne doivent permettre

- qu'un petit pays pacifique non aligné soit soumis à des épreuves aussi lourdes et soit privé de la possibilité de décider lui-même de son destin.
- 49. Le devoir de l'Organisation des Nations Unies est de manifester catégoriquement son soutien total à la juste cause de Chypre dont elle doit défendre l'indépendance. C'est ainsi que l'Organisation apportera sa contribution positive à la liquidation de l'un des foyers de conflit et de mésentente entre les Etats directement intéressés, sans recourir à la force ou à la menace de la force pour résoudre les différends. Cela est tout à fait conforme aux principes de la Charte des Nations Unies.
- 50. J'aimerais ajouter que des déclarations similaires et détaillées faites par les représentants des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, ainsi que les commentaires et les déclarations qui les ont suivies et que nous avons eu la possibilité d'entendre hier à la Commission politique spéciale ont montré, une fois de plus, que la situation dans l'île est extrêmement complexe et lourde de dangers. Ces déclarations nous ont prouvé qu'en raison de l'atmosphère très compliquée qui existe dans l'île, il est impossible de trouver une solution juste et rapide à la crise en ayant seulement recours à des conversations directes entre les parties intéressées ou dans le seul cadre de la Conférence de Genève.
- 51. Depuis hier, notre délégation est de plus en plus convaincue qu'il est absolument indispensable que le Conseil de sécurité et les Nations Unies prennent une part active à la solution du problème et garantissent également l'existence future d'une République de Chypre libre et indépendante, avec l'octroi aux deux communautés de la pleine possibilité de déterminer leur propre forme de gouvernement, sans ingérence extérieure.
- 52. Le peuple et le Gouvernement bulgares suivent attentivement les événements de Chypre. Ce faisant, nous nous conformons à notre position de principe et à no e politique constante en faveur de la paix; notre but est la consolidation du principe de la coexistence dépendante des Etats, du respect de leur liberté nationale et de leur intégrité territoriale, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Notre attitude est aussi dictée par notre amère expérience.
- 53. Au cours des 13 siècles de son existence, notre peuple s'est trouvé pendant plus de six siècles sous un joug étranger pesant, et c'est au prix d'une lutte longue et de nombreuses victimes qu'il a pu se maintenir en tant que peuple et en tant que nation. Nous avons également connu dans notre histoire un partage artificiel du pays en deux parties et nous avons dû mener une lutte difficile mais qui a été couronnée de succès, en vue de notre réunification. La Bulgarie et les autres pays des Balkans se sont trouvés fréquemment entraînés dans des guerres dévastatrices et insensées, dans l'intérêt de forces et d'Etats étrangers.
- 54. Heureusement, après la seconde guerre mondiale, les pays balkaniques, ayant appris la leçon d'une amère expérience historique, se sont engagés dans la voie qu'ils suivent maintenant fermement du bon voisinage, de la compréhension mutuelle et de la coopération; c'est ce qui caractérise aujourd'hui nos relations avec Chypre, la Grèce et la Turquie. Voilà pourquoi nous sommes très anxieux

de voir le problème de Chypre résolu le plus rapidement possible et de la manière la plus digne et la plus juste.

- 55. La loi du bon voisinage veut que lorsqu'un incendie éclate dans une maison voisine, on se précipite pour l'éteindre, sans quoi le feu risque de s'étendre d'une maison à l'autre. Voilà pourquoi le Gouvernement bulgare, dès que les événements tragiques de Chypre ont éclaté, a entrepris toutes les démarches diplomatiques réalistes nécessaires auprès des parties intéressées pour parvenir à un cessez-le-feu afin de mettre fin à une conflagration qui s'était allumée non loin de la frontière méridionale de notre pays.
- 56. La Bulgarie, s'inspirant de considérations humanitaires, a également accordé une aide matérielle considérable à la population de Chypre qui a tant souffert. De cette façon, nous avons démontré que notre politique de paix est conséquente et non point opportuniste. Notre désir est de transformer les Balkans en zone de paix, de sécurité et de coopération. Fidèle à cette attitude, le Gouvernement bulgare est prêt, dans l'avenir, à continuer d'apporter sa contribution en vue d'une solution juste et durable de la question de Chypre. Cela signifie que l'on doit donner à Chypre la pleine indépendance d'un Etat souverain et la garantie totale de son intégrité territoriale.
- 57. Les Etats directement intéressés doivent en référer aux Nations Unies, et notamment observer les décisions du Conseil de sécurité qui demande la cessation immédiate de l'intervention militaire étrangère et le retrait simultané de l'île de toutes les forces militaires étrangères. Ainsi seulement l'on donnera la possibilité aux Chypriotes grecs et aux Chypriotes turcs de résoudre de manière indépendante et libre les questions relatives à la constitution intérieure de leur pays. Ce n'est que dans ces conditions que l'on pourra garantir l'indépendance et la souveraineté de Chypre et éliminer le danger du renouvellement d'une intervention dans l'île, d'où qu'elle vienne.
- 58. Pour ces raisons, nous apportons notre soutien total aux mesures concrètes et effectives proposées par l'Union soviétique, notamment sa proposition tendant à convoquer, dans le cadre des Nations Unies, une conférence internationale pour discuter et résoudre la crise chypriote. Comme l'a fort bien déclaré récemment le Président du Conseil du Gouvernement de la République populaire de la Bulgarie, M. Todor Jivkov:
 - "Nous insistons pour que la souveraineté et l'indépendance de Chypre soient respectées, et nous souhaitons sincèrement que nos voisins, la Grèce et la Turquie, vivent en paix sur la base de la compréhension mutuelle et avec une Chypre indépendante. Les peuples balkaniques ont été transformés trop souvent en chair à canon pour les intérêts des puissances impérialistes. La Bulgarie socialiste lutte de toutes ses forces et continuera de lutter, comme elle l'a fait dans le passé, pour l'établissement de relations nouvelles dans les Balkans, pour le bon voisinage et la coopération dans l'intérêt de la paix dans le monde entier."
- 59. M. DE GUIRINGAUD (France): C'est au nom des neuf pays membres de la Communauté économique européenne [CEE] que je prends aujourd'hui

- la parole dans ce débat consacré à une affaire qui met en cause trois Etats avec lesquels nous avons noué des relations particulières, des peuples avec lesquels nous entretenons des rapports traditionnels d'amitié et une région qui nous est toute proche. Le représentant permanent du Royaume-Uni ajoutera, de son côté, les commentaires qu'appellent les responsabilités spécifiques de son pays.
- Je ne crois pas utile, trois mois et demi après qu'a éclaté la crise, de revenir longuement sur les événements qui l'ont marquée jusqu'à ce jour. Le Conseil de sécurité, qui demeure saisi de l'affaire, y a consacré quelque 17 séances depuis le 16 juillet dernier. Il me suffira de souligner que la situation si préoccupante observée aujourd'hui à Chypre, tant en raison de son instabilité et des menaces permanentes qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité, que par les épreuves infligées à la population de l'île, dans l'une et l'autre communauté, a des racines profondes. Celles-ci, sans doute, n'en expliquent ni, surtout, n'en justifient pas toutes les données actuelles ou tous les degrés successifs observés depuis trois mois. Néanmoins, elles aident à la situer dans son véritable cadre humain et politique et, ce faisant, à mieux dégager les perspectives d'une solution qui doit être avant tout une réconciliation.
- 61. Chypre, Etat Membre de l'Organisation, a connu, pratiquement depuis sa création, des difficultés internes en raison de la division morale, psychologique et sociologique des deux communautés qui constituent sa population. Sans doute, les voies d'un dialogue entre ces deux communautés pour la recherche de solutions à leurs problèmes ont-elle été explorées; mais la suspicion a été telle, de part et d'autre, qu'aucune initiative un peu hardie n'a été sérieusement retenue. Sans doute aussi l'Organisation a-t-elle été appesée à exercer son influence apaisante en entretenant dans l'île, depuis 10 ans, une force de maintien de la paix et en offrant, en la personne de son Secrétaire général et d'un représentant spécial, son concours aux parties dans les pourparlers qu'elles menaient. Mais il ne pouvait être question de se substituer à celles-ci dans la recherche des accommodements indispensables. Ainsi en est-on venu aux événements que l'on sait.
- 62. Soucieux de ramener la concorde à Chypre, ainsi qu'entre la Grèce et la Turquie, toutes deux directement intéressées au sort des deux communautés de l'île et toutes deux puissances garantes, aux côtés du Royaume-Uni, les neuf membres de la CEE sont intervenus à plusieurs reprises, depuis le début de la crise, pour marquer leur préoccupation et appeler au respect des principes définis par le Conseil de sécurité dans ses résolutions successives. Aujourd'hui, leur position commune celle des neuf membres de la CEE s'inscrit dans la même perspective. Elle se définit en trois points principaux, également importants à leurs yeux.
- 63. En premier lieu, nous sommes attachés au maintien de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre. A ce titre, nous apprécions tout particulièrement l'engagement renouvelé par la Grèce et la Turquie de respecter ces données fondamentales; il va également de soi que, par ailleurs, toutes les parties doivent être guidées par le souci d'observer les principes régissant les relations entre

- Etats. Le respect de l'indépendance et de l'intégrité exclut, à nos yeux, un règlement conduisant à un partage ou à une annexion de tout ou partie de l'île. Le respect de la souveraineté, pour sa part, implique la mise en œuvre des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité appelant notamment au retrait des forces étrangères qui se trouvent dans l'île autrement qu'en vertu d'accords internationaux.
- 64. En second lieu, s'agissant du règlement de la question de Chypre, sur les modalités duquel il ne nous appartient pas de nous prononcer, nous estirons que l'accord des deux communautés qui constituent la République de Chypre est une condition essentielle; ce sont, en effet, leurs intérêts légitimes et la protection de leur identité, dans le cadre d'institutions viables et réalistes, qui sont en cause puisque la crise résulte des menaces ressenties, de part et d'autre, à ce sujet. Aussi, nous saluons le dialogue noué entre leurs représentants respectifs et nous y attachons une importance primordiale; nous espérons que celui-ci, après avoir porté sur les questions humanitaires, sera élargi rapidement aux questions politiques. D'autre part, nous reconnaissons que les Nations Unies, dans une affaire dont elles sont saisies depuis si longtemps, peuvent et doivent contribuer à faciliter un règlement rapide. C'est pourquoi, nous espérons que le débat actuel de l'Assemblée servira cet objectif et permettra d'aboutir à une définition des principes d'un règlement qui soit acceptée par toutes les parties et qui bénéficie de l'appui général. D'autre part, nous appuyons les efforts persévérants menés par le Secrétaire général et son représentant spécial et nous tenons à rendre hommage au dévouement avec lequel la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre s'acquitte de sa mission et contribue efficacement à éviter l'aggravation de la situation.
- 65. En troisième lieu, nous attachons une importance particulière à la question si douloureuse des réfugiés qui intéresse près du tiers de la population de l'île. Cette question est d'ordre humanitaire et s'impose déjà, à ce titre, à la communauté internationale; les Neuf se sont d'ailleurs associés, collectivement et individuellement, à l'effort de solidarité internationale. Mais cette question est aussi politique, à la fois parce qu'elle se trouve au cœur du règlement et parce qu'elle risque, si elle n'est pas résolue rapidement, de dégénérer en un grave problème international toi que nous en connaissons déjà, hélas, ailleurs dans le monde. Nous estimons donc nécessaire qu'une solution conforme aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité soit mise en œuvre sans délai.
- 66. Enfin, pour les neuf pays membres de la CEE, la crise chypriote met en cause l'équilibre et la sécurité d'une région qui leur est toute proche. Elle touche aussi deux pays européens qu'un même lien unit à eux, sans parler des relations d'amitié qu'ils entretiennent au même titre avec l'un et avec l'autre. Aussi, entendent-ils demeurer vigilants et sont-ils prêts à user de ces relations pour faire prévaloir la modération et servir la cause de la réconciliation.
- 67. M. RICHARD (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais]: Les vues de mon Gouvernement sur les événements qui se sont déroulés à Chypre cet été ont été très longuement exposées au Conseil de sécurité. Je suis désolé de dire que je ne suis pas intervenu moi-même moins de 11 fois en cette instance

- au cours des mois de juillet et d'août. Je n'ai donc pas l'intention de m'étendre maintenant longuement sur cette question. Le représentant de la France a déjà parlé au nom des membres de la CEE et je voudrais dire que le Royaume-Uni s'associe à sa déclaration. Toutefois, la longue association de mon pays avec Chypre, l'intérêt permanent que nous portons à l'île. nos responsabilités continues et le rôle que nous avons joué au cours de la crise m'oblige à prendre la parole au début de cette discussion.
- 68. Lorsque la crise a éclaté, au mois de juillet de cette année, le Gouvernement britannique n'avait pas d'autre choix que de jouer un rôle actif. Il ne voulait pas non plus l'éviter. Nous nous sommes trouvés immédiatement impliqués à la fois comme garant en vertu des traités de 1960⁴ et du fait de la présence physique dans l'île des forces britanniques et de l'existence de bases relevant de la souveraineté britannique.
- Je pense qu'il était inévitable, compte tenu de cette implication, d'entendre porter des accusations concernant des intrigues de l'OTAN qui sont encore mises en avant par ceux dont l'unique intérêt à Chypre est d'effectuer une propagande servant leurs propres intérêts doctrinaires. En fait, nous en avons eu ce matin même, dans cette salle, un exemple. Nous n'avons pas été tout à fait surpris — si je peux me permettre de le dire au représentant de la Bulgarie que sa déclaration ait été l'écho fidèle des vues de l'Union soviétique: Nous n'avons pas été tout à fait surpris, mais ce n'en est pas moins toujours quelque peu déprimant. La répétition automatique de ces mensonges n'est pas l'augure heureux d'une discussion sérieuse et constructive. Ceux qui répandent la théorie d'un complot de l'OTAN semblent penser que nous avons fomenté le renversement de l'archevêque Makarios. Il était curieux — n'est-il pas vrai? que nous l'aidions alors à quitter Chypre lorsqu'il le voulut et qu'il nous ait remercié ici, aux Nations Unies de l'avoir fait. Je n'ai pas besoin de faire perdre plus de temps à l'Assemblée en réfutant ce qui est si manifestement fausse propagande. J'espère simplement que caux qui la colportent cesseront de le faire et essaieront enfin de contribuer d'une manière constructive en vue d'aider la population de Chypre ellemême.
- 70. Au cours de toute la crise, l. but britannique a été de servir les intérêts de la population de Chypre. Notre action a été motivée par les responsabilités qui nous incombaient en vertu des traités et par notre désir de satisfaire la demande contenue dans la résolution 353 (1974) du Conseil de sécurité et dans ses résolutions ultérieures. Mon Gouvernement a répondu à l'appel du Secrétaire général demandant le renforcement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, en mettant à sa disposition une aide importante et immédiate. Nous continuons d'être au service de la population de Chypre, ainsi que de l'Organisation afin d'apporter notre aide si besoin était.
- 71. Je voudrais, tandis que je parle de la Force des Nations Unies, rendre une fois encore hommage, ainsi que l'a fait le Secrétaire aux affaires étrangères et au Commonwealth lorsqu'il a pris la parole au cours du débat général [2240e séance, par. 233 et 234], aux membres de la Force qui ont donné leur vie à

Chypre, au Secrétaire général et à tous ceux qui, sous sa direction, ont travaillé pour les Nations Unies au cours de la crise.

- 72. Mon gouvernement, je crois pouvoir l'affirmer sans crainte d'être contredit, a pris sa part dans le soutien qu'il a apporté à leurs efforts. Il est évident que les Nations Unies ont encore un rôle important à jouer à Chypre, que leur contribution au rétablissement et au maintien d'une paix juste sera certainement essentielle. Ma délégation espère que ceux qui, en participant à ce débat, contribuent à rechercher les moyens de résoudre le problème de Chypre pourraient également contribuer à cet objectif par des dons en argent et en matériels en répondant à l'appel que le Secrétaire général a lancé en faveur du financement de la Force des Nations Unies.
- Le Gouvernement britannique qui, tout l'été, a toujours pris une part active dans les tentatives faites à la Conférence de Genève et ultérieurement pour trouver des solutions pacifiques, est extrêmement reconnaissant aux autres gouvernements qui ont depuis essayé d'apporter leur aide au processus de rétablissement de la paix. Je sais que le comité des cinq pays non alignés, créé ici par le groupe des pays non alignés, a consacré beaucoup d'efforts à essayer de déterminer quel pourrait être le meilleur projet de résolution capable de mettre un terme à ce débat. Nous les félicitons d'avoir eu le courage et la rersévérance de faire cette tentative. Personne ne pourra leur donner de leçon quant aux difficultés et aux complexités du problème chypriote. En fait, si cette discussion ne sert pas d'autre cause, elle aura été utile si elle a fait comprendre à ceux qui y participent qu'il n'existe pas de solution simple, qu'il n'existe pas de panacée, qu'il n'existe pas, en fait, un seul gredin — pas même le croquemitaine de l'OTAN – dont l'éloignement apporterait toutes les solutions. Ceux qui ont tenté d'élaborer un texte général à soumettre à notre examen n'ont pas entrepris une mince. besogne: l'établissement de la paix est par définitive difficile.
- 74. Toutefois, il existe certains traits encourageants. La réaffirmation par les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie de leur volonté de respecter l'indépendance et la souveraineté de Chypre constitue notamment un pas très positif. La paix sur la base de l'enosis ou du partage ne saurait exister à long terme. Il faut se féliciter de ce que les parties intéressées que nous avons entendues ces deux derniers jours soient manifestement d'accord au moins sur ce point.
- La question centrale demeure la structure constitutionnelle de Chypre dans le cadre d'un Etat indépendant et souverain que tout le monde est d'accord pour sauvegarder. En fait c'est là une question sur laquelle les communautés chypriote grecque et chypriote turque doivent se mettre d'accord. Il découle manifestement toutefois des déclarations que nous avons entendues qu'elles sont toujours loin d'être d'accord. Leur sincérité, à laquelle je voudrais, si je le peux, rendre hommage, doit être respectée, ainsi que la passion avec laquelle elles ont défendu les opinions que nous les avons entendu exprimer. Toutefois un compromis — et je ne m'excuserai pas d'utiliser ce terme — est essentiel. Il est extrêmement important que les pourparlers qui se déroulent déjà entre M. Clerides et M. Denktas, qui constituent la meil-

- leure manière de parvenir à des accords mutuellement acceptables et qui sont déjà parvenus à des résultats substantiels, notamment dans le domaine humanitaire, progressent et que l'on se penche maintenant sur les problèmes fondamentaux desquels dépend une solution.
- 76. Prenant la parole le 24 septembre, au cours du débat général [ibid., par. 238], M. Callaghan a déclaré que la question centrale était de déterminer si l'on devait établir un système fédéral dans la République. Et cela demeure la question centrale. Tant qu'on ne l'aura pas tranchée, il sera impossible d'avancer dans la solution des autres problèmes. Peut-être est-il préférable que, tandis que les parties font connaître leurs vues sur cette question, elle ne soit abordée dans aucun projet de résolution. Mais elle demeure la question centrale.
- 77. Quelle devrait être alors l'issue de nos discussions? La délégation de Chypre a présenté son propre projet de résolution. Il a été dit bien plus haut que la communauté chypriote turque ne trouvait pas ce projet acceptable. Ma délégation souhaite à se stade dire simplement qu'elle ne voit aucun avantage à l'expression d'autres désaccords et à la manifestation d'autres luttes. Elle espère que la recherche de solutions mutuellement acceptables se poursuivra et, par-dessus tout, que l'on facilitera le processus de négociation.
- 78. Il est nécessaire de prendre des mesures immédiates pour soulager la souffrance de la population de Chypre. La première mesure, la mesure la plus évidente et sans doute la plus nécessaire est de permettre le retour des réfugiés dans leurs foyers. On ne doit pas entraver le progrès dans ce domaine.
- 79. Mon gouvernement espère que le problème des régufiés sera réglé le plus rapidement possible et que M. Clerides et M. Denktaş lui donneront la plus haute priorité. A notre avis, des progrès vers une solution peuvent être faits à l'heure actuelle en poursuivant et en encourageant les négociations entre les représentants du peuple dont l'avenir est directement en ieu.
- 80. A tout prix, nous devons éviter ici aux Nations Unies, dans ce débat, toute action ou toutes paroles qui seraient susceptibles d'entraver ces efforts. J'espère qu'aux Nations Unies nous ferons preuve de la même souplesse et du même désir d'aboutir à un compromis, en vue d'un règlement durable, que ceux que nous attendons des représentants des communautés elles-mêmes. Et dans la mesure où ce débat stimulera un sens du réalisme chez ceux qui ont à prendre les décisions sur Chypre, dans la mesure où il contribuera aussi à encourager la négociation, cela et toute résolution que nous pourrions adopter aidera le peuple de Chypre.
- 81. M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe]: La question de Chypre est une des questions les plus importantes dont soit saisie la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.
- 82. Lorsqu'elle a appuyé la proposition de la République de Chypre visant à inscrire ce point à l'ordre du jour cette session [A/9743], la délégation de l'Union soviétique est partie de l'idée que l'Organisation des Nations Unies, conformément à sa Charte, a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité

internationales et, par conséquent, de garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tout Etat Membre de l'ONU. L'inscription de la question de Chypre à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est rationnelle et parfaitement justifiée car il y a maintenant plus de trois mois qu'au vu et au su de tous l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un Etat souverain, Membres des Nations Unies, membre actif du groupe des Etats non alignés, à savoir la République de Chypre, ont été violées d'une façon flagrante.

- 83. Malgré les efforts incessants des pays épris de paix en vue de protéger la paix, de renforcer la détente internationale et de transformer celle-ci en un processus irréversible, nous constatons qu'un dangereux foyer de tension est apparu dans la Méditerranée orientale et continue d'exister. Les raisons qui ont fait naître ce foyer de tension sont bien connues de tous et il aurait été inutile d'en parler à nouveau si nous n'avions pas entendu comme nous venons de le faire, de la bouche du représentant du Royaume-Uni, les paroles qu'il a prononcées. En conséquence, je pense qu'il est nécessaire, que cela lui plaise ou non, de parler à nouveau de ces raisons. Ces raisons sont les suivantes.
- 84. Depuis de longues années, les stratèges de l'OTAN, en étendant leurs préparatifs militaires dans la région de la Méditerranée, se sont toujours efforcés, par un moyen ou par un autre, d'attirer de plus en plus dans l'orbite de ces préparatifs le territoire de Chypre. Jusqu'à ce jour, une base militaire britannique est installée sur l'île et il est connu que le Royaume-Uni est membre de l'OTAN. En conséquence, je n'arrive pas à comprendre la réaction du représentant du Royaume-Uni.
- 85. L'été dernier, nous avons été témoins d'un fait choquant lorsque deux membres de l'OTAN ont fait entrer ce petit pays, incapable de se défendre, dans l'arène d'une lutte armée, infligeant ainsi des souffrances et la mort à ses citoyens et provoquant la destruction de villes et villages. D'autre part, les Etats de l'OTAN et notamment le Royaume-Uni se sont efforcés d'empêcher l'examen de la question de Chypre. Les résultats de tels efforts sont bien connus de tous. L'intervention du représentant du Royaume-Uni me rappelle un proverbe russe selon lequel on voit de loin brûler le chapeau du voleur.
- 86. Je voudrais maintenant citer la déclaration de M. Brejnev, secrétaire général du parti communiste de l'URSS, qui a dit:
 - "Le monde a une nouvelle preuve flagrante du rôle dangereux que joue dans la vie internationale le bloc militaire de l'OTAN. L'existence même de ce bloc et ses objectifs essentiellement politiques sont incompatibles avec les intérêts de la liberté, de l'indépendance et de la sécurité des peuples du monde".
- 87. Dès le début des événements de Chypre, l'Union soviétique a défendu les droits inaliénables de Chypre; l'Union soviétique a énergiquement demandé qu'il soit mis fin à l'intervention étrangère dans les affaires de Chypre, que soient retirées du territoire de Chypre toutes les troupes étrangères, que soit rétabli l'ordre constitutionnel et que la possibilité soit offerte au peuple de Chypre, tant aux Chypriotes grecs qu'aux

- Chypriotes turcs, d'exercer leur droit inaliénable de résoudre eux-mêmes leurs problèmes, de décider du destin de leur propre patrie, la République souveraine de Chypre, dans des conditions de paix, de tranquillité et de non-ingérence dans leurs affaires.
- 88. Dans les déclarations sur la question de Chypre faites par le Gouvernement soviétique aux mois de juillet et d'août derniers, une évaluation profonde et détaillée des événements de Chypre à été faite de même que des raisons de leur apparition. Elles insistent sur la ferme position prise par l'Union soviétique en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre.
- 89. Dès les premiers jours du conflit, l'URSS s'est prononcée résolument pour que le Conseil de sécurité qui, en vertu de la Charte est chargé de la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prenne des mesures positives et immédiates. Comme on le sait, grâce à la participation active et persistante de l'Union soviétique et de nombreux autres pays, le Conseil de sécurité a adopté des résolutions importantes par lesquelles il visait à garantir l'intégrité, l'indépendance et la souveraineté de Chypre et à réduire le danger explosif provoqué par la situation dans l'île.
- Les résolutions du Conseil de sécurité, dont les orateurs qui m'ont précédé ont déjà parlé, prévoyaient la fin immédiate de toute intervention militaire étrangère, le retrait des troupes étrangères et du personnel militaire de l'île et le rétablissement de l'ordre constitutionnel et du gouvernement constitutionnel légitime de la République de Chypre. Ces décisions de principe du Conseil de sécurité — et notamment les résolutions clés 353 (1974) et 357 (1974) qui ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil — constituent une base pour le règlement politique de la crise de Chypre, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Comme M. Andreyevich Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, l'a dit à l'Assemblée générale, une solution du problème de Chypre sur la base des principes de la Charte des Nations Unies:
 - "... est le seul moyen de supprimer radicalement la tension qui existe là-bas à l'heure actuelle. Il faut respecter la Charte des Nations Unies, et cela ne doit pas rester parole creuse, comme le souhaiteraient ceux qui sont les responsables des événements de Chypre. La Charte doit également être appliquée dans le cas de la tragédie vécue par Chypre." [2240e séance, par. 137.]
- 91. Malheureusement, malgré leur caractère obligatoire, ces résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas été mises en œuvre conformément à la Charte.
- 92. Pour essayer de sortir le problème de Chypre de l'ornière où il se trouvait à la suite des tentatives de certains milieux de l'OTAN de résoudre cette question en secret dans l'intérêt de leurs préoccupations égoïstes, l'Union soviétique a proposé des solutions concrètes pour résoudre ce problème dans la justice. L'Union soviétique a proposé d'envoyer à Chypre une mission du Conseil de sécurité pour prendre connaissance sur place de la façon dont on mettait en œuvre ses résolutions et pour soumettre un rapport au Conseil⁵ sur ces faits. Les représentants qui sont ici savent bien que, dans le passé, on a eu souvent recours

- à l'envoi de missions du Conseil de sécurité pour prendre connaissance sur place de la situation. Cette pratique est parfaitement justifiée. Une mission spéciale du Conseil de sécurité à Chypre aurait certainement joué un rôle positif et important dans la recherche d'une solution au problème chypriote. Cependant, les adversaires de cette proposition ont empêché l'adoption de la résolution nécessaire par le Conseil de sécurité. Ils ont exercé une influence négative sur la position de certains autres membres du Conseil et, de ce fait, on a laissé passer le moment opportun. Cependant, les événements qui se sont déroulés à Chypre par la suite ont montré combien la proposition de l'Union soviétique tendant à envoyer une mission spéciale du Conseil de sécurité à Chypre était venue à point. Cette proposition attend toujours la résolution nécessaire.
- L'Union soviétique a également déposé une autre proposition de principe, extrêmement importante et concrète — et non point de propagande sur la question de Chypre. L'Union soviétique a proposé que l'examen de la question de Chypre soit confié à une réunion d'Etats représentant les tendances politiques du monde contemporain. A cette fin, on prévoyait que l'on convoquerait, dans le cadre de l'ONU, une conférence internationale avec la participation de Chypre, de la Grèce, de la Turquie, de tous les Etats membres du Conseil de sécurité et d'autres Etats, notamment des pays non alignés². La proposition de l'Union soviétique relative à la convocation d'une conférence internationale sur Chypre dans le cadre des Nations Unies s'inspirait du sincère désir de notre gouvernement de parvenir au plus vite à une solution juste et rapide de la question de Chypre, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Cette solution aurait permis de mettre fin à l'intervention militaire étrangère à Chypre, le retrait immédiat de toutes les forces militaires et de tout le personnel militaire du territoire de l'île et le rétablissement de l'ordre constitutionnel. La conférence aurait pu examiner et trouver une solution pour les différents aspects internationaux du problème de Chypre et contribuer ainsi à la création d'un climat favorable pour la solution de la question du rétablissement du régime intérieur de la République qui, comme je l'ai déjà dit, doit être réglée par les Chypriotes eux-mêmes, sans ingérence quelconque de l'extérieur. L'Organisation d'une conférence internationale sur Chypre, dans le cadre des Nations Unies, aurait contribué également à renforcer l'influence et l'autorité de l'Organisation.
- A ce propos, on ne saurait passer sous silence ce qui suit : de cette tribune des Nations Unies on entend souvent ceux qui aiment critiquer la Charte de l'Organisation ergoter sur la nécessité d'augmenter l'efficacité des Nations Unies, de renforcer son rôle dans la vie internationale; cependant, quand on avance des propositions concrètes relatives à l'envoi d'une mission spéciale du Conseil à Chypre sur l'organisation d'une conférence internationale dans le cadre des Nations Unies — c'est-à-dire que l'on avance des propositions qui ont pour but de donner une manifestation concrète et réelle au rôle des Nations Unies dans la politique mondiale contemporaine — on trouve des adversaires de cette proposition, notamment parmi ceux qui aiment beaucoup parler et philosopher sur la nécessité de renforcer

- l'autorité de l'Organisation. Ils semblent préférer les grands mots aux mesures concrètes pour résoudre les conflits internationaux graves.
- 95. La proposition de l'Union soviétique sur l'organisation d'une conférence internationale sur Chypre a reçu un grand soutien. Dans leurs interventions, au cours du débat général, de nombreuses délégations ont approuvé l'initiative soviétique, tout comme au cours de la séance d'aujourd'hui, et nous sommes reconnaissants aux représentants qui ont soutenu notre proposition. Cette initiative a également été soutenue et comprise, surtout du côté de Chypre, et on doit le souligner tout particulièrement. L'archevêque Makarios, de Chypre, parlant du haut de cette tribune, a déclaré:
 - "A ce propos, j'aimerais souligner que toute négociation sur le problème devra avoir lieu dans le cadre d'une conférence internationale plus large que celle de Genève. Nous considérons la proposition tendant à réunir une conférence internationale dans le cadre des Nations Unies comme constructive et, de ce fait, acceptable pour nous." [2251e séance, par. 19.]
- 96. Le caractère constructif de la proposition soviétique sur la convocation de la conférence, notamment à la suite de l'échec des accords de Zurich et de Londres imposés à Chypre et de l'échec des conversations de Genève sur Chypre, n'a été contesté par personne, même pas par ceux qui, pour des raisons étroitement égoïstes ne voulaient pas l'adopter. L'Union soviétique continue d'être fermement convaincue que la convocation d'une conférence internationale sur Chypre aurait une importance capitale pour la solution du problème de Chypre.
- A l'égard de la question de Chypre, une autre question se pose, à savoir la question des garanties internationales de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre. Là encore, l'Union soviétique a pris parti et a formulé des propositions constructives. L'échec des conversations de Genève a très nettement confirmé l'inconsistance des accords de Zurich et de Londres sur les garanties pour Chypre et a mis à l'ordre du jour la question d'un nouveau système de garanties internationales. En même temps, cet échec a montré qu'une solution juste et durable du problème de Chypre, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux principes de la Charte, ne peut être obtenue que par des consultations internationales très larges dans le cadre des Nations Unies et pouvant vraiment défendre les intérêts de cette République qui a tant souffert. Voilà pourquoi l'Union soviétique a proposé que les décisions d'une conférence internationale sur Chypre, adoptées avec la participation directe des représentants de Chypre, et ayant pour but l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, soient effectivement garanties par les Etats membres permanents du Conseil de sécurité.
- 98. Partant de l'idée que, conformément à la Charte des Nations Unies, ces Etats ont une responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Union soviétique propose que ces Etats deviennent les vrais garants de la liberté future de Chypre. L'on ne saurait admettre que l'on impose de nouveau à Chypre des garanties qui non seulement ne lui apportent pas la paix et la

sécurité, mais également peuvent être utilisées aux fins d'intérêts étrangers et servir de masque à n'importe quels actes mettant en danger la liberté, l'indépendance et l'existence même de l'Etat chypriote. A cet égard, on ne peut que regretter le fait que certains membres permanents du Conseil de sécurité ont immédiatement refusé cette proposition.

- 99. En défendant fermement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre en tant que Membre des Nations Unies et en tant qu'Etat non aligné, l'Union soviétique s'inspire de considérations de princapes. Ces considérations découlent de l'essence même de la politique extérieure soviétique qui a pour but de défendre les droits légitimes de tous les peuples, petits et grands, de lutter contre l'agression, d'assurer la paix et la détente internationale. Ceux, qui sincèrement et honnêtement, veulent maintenir l'indépendance de Chypre et garantir la paix et la sécurité dans la région peuvent compter sur la compréhension et la coopération de l'Union soviétique.
- 100. L'Etat chypriote a de nombreux amis. Les Etats socialistes, de nombreux Etats non alignés ainsi que de nombreux pays épris de paix ont pris sa défense. Les événements de Chypre ont inquiété le monde entier. Cela se comprend facilement, car ce qui s'est passé à Chypre dépasse de beaucoup le cadre de l'île. La tragédie du peuple chypriote rejaillit sur tous les Etats, et le fait que la victime de l'agression est un petit pays membre du groupe des pays non alignés donne à cette tragédie une signification toute particulière. La naissance et l'évolution de la crise de Chypre ont démontré qu'à notre époque les actes des forces d'agression se heurtent à la masse puissante des partisans de la paix, de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats. Les événements ont, en outre, démontré que si les efforts conjoints des Etats épris de paix aux Nations Unies ne sont pas pris en considération lorsqu'il s'agit de défendre un petit Etat, cet Etat risque de disparaître pour toujours de la face de la terre ou de devenir victime de division ou d'annexion. Voilà pourquoi il est indispensable que l'ONU adopte des mesures urgentes et positives pour assurer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur Chypre.
- 101. Certains semblent vouloir maintenir la situation qui existe à Chypre et retarder à l'infini le règlement du problème de Chypre, au moyen de conversations qui ont pour but d'éloigner le véritable sujet, et où l'on emploie des termes tels que "diplomatie discrète" et "coopération désintéressée", alors que leur but réel est de diviser l'île et de liquider l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat chypriote. L'Union soviétique s'oppose énergiquement à cette façon d'aborder la question de Chypre. Nous préconisons la solution la plus rapide et la plus juste de ce problème. Cela est dans l'intérêt de Chypre elle-même, de son peuple, et du renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier. Si l'on voulait maintenir la situation existant à Chypre, l'on ne pourrait qu'aboutir à une nouvelle tension et, peut-être même, à la menace d'une confrontation militaire. Voilà pourquoi, du haut de cette tribune de l'Assemblée générale, de nombreuses délégations, notamment ce matin, ont, à juste titre, préconisé que l'on adopte des mesures urgentes pour résoudre de façon positive et durable la question

- de Chypre, sur la base du respect et de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre et du retrait de son territoire de toutes les forces militaires étrangères. Tous ceux qui s'intéressent à la paix et à la détente internationale, par des actes et non purement en paroles, et qui demandent que l'on mette en œuvre les principes de la Charte des Nations Unies, ne peuvent pas ne pas soutenir cette solution juste et indispensable du problème chypriote.
- 102. La question qui se pose est maintenant celle-ci : Chypre, Etat Membre des Nations Unies, pourrat-elle continuer de jouir de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et poursuivre sa politique de non-alignement dans le but de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, ou sera-t-elle la victime de la division et de l'annexion, par suite de l'ingérence étrangère et de ce que l'on peut appeler l'enosis simple ou l'enosis double ?
- 103. La délégation soviétique estime que l'Assemblée générale peut aider la République de Chypre à défendre son indépendance et son existence en tant qu'Etat. Elle doit apporter son importante contribution à sa solution de la question chypriote. L'Assemblée peut et doit examiner cette question sous tous ses aspects, en tenant compte des propositions constructives formulées, et adopter une résolution qui confirmerait la nécessité de mettre en œuvre le plus rapidement possible les résolutions du Conseil de sécurité sur Chypre, résolutions qui assurent la défense des intérêts du peuple chypriote, ont pour but de maintenir cet Etat en tant qu'Etat indépendant et souverain, exigent que soit mis fin à toute intervention militaire étrangère, demandent le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères du territoire de l'île et la restauration de l'ordre constitutionnel et du gouvernement légitime de la République de Chypre.
- 104. L'Assemblée doit dire non à toute proposition qui envisagerait le partage de Chypre, sous quelque prétexte que ce soit.
- 105. En examinant la question de Chypre, l'Assemblée générale ne peut pas ne pas s'attarder sur la déclaration du ministre des affaires étrangères de la Turquie, M. Günes, qui, dans son intervention à l'Assemblée générale, a souligné:
 - "Au nom du Gouvernement turc, je condamne toute idée de partage dans le passé et dans l'avenir et j'attends de la part du Gouvernement grec la même condamnation de l'idée de l'enosis." [2241e séance, par. 157.]
- 106. Le ministre des affaires étrangères de la Grèce, M. Mavros, a fait une déclaration analogue à l'Assemblée générale, en disant, au cours de la discussion générale :
 - "... "La Grèce a déjà déclaré et je suis heureux de pouvoir réitérer solennellement cette affirmation du haut de cette tribune qu'elle ne poursuit aucun dessein secret à Chypre. En tant que signataire des accords de Nicosie, la Grèce s'est prononcée contre l'enosis et contre le partage." [2239e séance, par. 237.]
- 107. Le rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale de Chypre, le

retrait des troupes étrangères du territoire de cette république, l'assurance donnée au peuple de ce pays d'une paix durable — tels sont les principaux objectifs qui requièrent une décision rapide dans l'intérêt du peuple de Chypre et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de l'Europe. Les événements ont déjà démontré de manière convaincante que ces objectifs ne sauraient être atteints dans le cercle fermé et réduit de l'OTAN. La solution juste est que les aspects internationaux de ce problème soient résolus dans le cadre de l'ONU, avec les garanties internationales autorisées. C'est ce qu'a toujours préconisé l'Union soviétique.

108. La délégation de Chypre a déposé un projet de résolution [A/L.738] sur la question de Chypre, qui contient notamment un appel à tous les Etats. Le paragraphe 1 du dispositif se lit comme suit :

"Engage tous les Etats à respecter inconditionnellement la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre et à s'abstenir de tous actes d'agression et d'intervention dirigés contre elle".

- 109. L'Union soviétique soutient entièrement cet appel. Ma délégation suivra avec attention les événements et le vote sur les différents projets.
- 110. L'Union soviétique est certaine que, quelles que soient les complexités de la situation, le peuple de Chypre vaincra dans la lutte qu'il mène pour son avenir, son indépendance, sa souveraineté et pour l'intégrité territoriale de sa patrie. Dans cette lutte, la jeune république trouvera à ses côtés tous ses vrais amis, les forces progressives et pacifiques du monde.
- 111. Pour conclure, ma délégation voudrait citer un extrait de l'un des appels lancés par le Comité central du parti communiste de l'Union soviétique à l'occasion du cinquante-septième anniversaire de la grande Révolution socialiste d'octobre, anniversaire qui sera célébré dans quelques jours, le 7 novembre. Ces appels, sous une forme en quelque sorte concentrée, reflètent en substance la politique et la position de notre parti, de notre peuple soviétique et de l'Etat soviétique dans les questions de politique extérieure et intérieure et sur les problèmes internationaux importants. L'un de ces appels dit:

"Peuples du monde! Exigez le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de Chypre, le

respect de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son indépendance !"

- 112. Le PRÉSIDENT: Avant d'inviter le représentant de la Bulgarie à exercer son droit de réponse, je voudrais rappeler que l'Assemblée générale, lors de sa 2236^e séance plénière, a pris des dispositions pour limiter le temps alloué pour l'exercice du droit de réponse.
- 113. M. GROZEV (Bulgarie) [interprétation du russe]: Je voudrais exercer mon droit de réponse pour rappeler au représentant du Royaume-Uni un vieux proverbe bulgare qui dit à peu près ceci : "ceux qui se sentent coupables s'encourent même s'ils ne sont pas poursuivis". Eh bien, voyez-vous, le représentant du Royaume-Uni n'aime pas mon intervention, et il a même trouvé que cette intervention était désagréable. Moi, je considère que c'est un grand compliment et je suis heureux que mon intervention n'ait pas plu à l'un des pays qui portent une si grande responsabilité dans la tragédie de Chypre.
- 114. Nous soutenons la proposition réaliste et juste de l'Union soviétique pour la solution du problème de Chypre et, ce faisant, il ne s'agit pas de "propagande", mais d'un droit sacré; c'est le devoir de tous ceux à qui sont chères la paix, la sécurité, la liberté et l'indépendance pour tous les Etats et les peuples du monde.

La séance est levée à 13 h 10.

Notes

¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, 1781^e séance, par. 33.

² Déclaration en date du 22 août 1974. Pour le texte, voir *Documents officiels du Conseil de sécurité*, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974, document S/11465.

³ Conference on Cyprus: Documents signed and initialled at Lancaster House on February 19, 1959, Comd. 679 (Londres, H.M. Stationery Office, 1959).

- ⁴ Traité de garantie (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 382, n° 5475); Traité relatif à la création de la République de Chypre (*ibid.*, n° 5476; et Traité d'alliance entre le Royaume de Grèce, la République de Turquie et la République de Chypre (*ibid.*, vol. 397, n° 5712).
- ⁵ Projet de résolution présenté par l'URSS le 29 juillet 1974. Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974, document S/11391.